



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 AVRIL 2026

### SERVICE DES FINANCES

### 2026DEL24\_APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 DU BUDGET PRINCIPAL

Le 20 Avril 2026 le conseil municipal de la commune de Saint-Juéry légalement convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni en salle du conseil municipal sous la présidence de David DONNEZ le Maire

Nombre de membres :

- En exercice : 29
- Présents : 22
- Votants : 27

Secrétaire de séance : Dominique FAJON

#### **Membres Présents :**

David DONNEZ, Didier BUONGIORNO, Martine LASSERRE, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Jean-Marc SOULAGES, Corinne PAWLACZYK, Wilfried BARDOU, Myriam DEVALETTE, Elisabeth ENJALBERT, Frédéric GRIVOT, Patrick SIRVEN, Patricia RAINESON, Bernard BENEZECH, Dominique FAJON, Juan-Carlos SANZ, Laurence GAVALDA, François ROCHA, Béatrice FARIZON, Emilie LE CHEVERT, Bastien REMY, Vincent MARTY, Eléonore HOJAK.

#### **Membres excusés qui ont donné pouvoir :**

Patrick CENTELLES pouvoir à Didier BUONGIORNO,  
Nathalie COUVREUR pouvoir à Corinne PAWLACZYK,  
Virginie COUNIL pouvoir à Sylvie FONTANILLES-CRESPO,  
Camille DEMAZURE pouvoir à Martine LASSERRE  
Yoann TICHIT pouvoir à Emilie LE CHEVERT,

#### **Membre(s) absent(s) :**

Jonathan DIOGO, Célia CEREZO

Le quorum est atteint.

-----



Vu l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Vu l'instruction comptable M57,  
 Vu la commission des finances du 2 Avril 2026,  
 Vu le compte de gestion transmis par le service de gestion comptable d'Albi,

Les membres du conseil municipal sont informés que les recettes et les dépenses des collectivités, prévues en année N au budget sont retracées dans deux documents de synthèse en année N+1 : le compte administratif (arrêté des comptes de l'ordonnateur, c'est-à-dire du Maire), et le compte de gestion (arrêté des comptes du comptable c'est-à-dire du receveur public du trésor).

Le compte administratif compare les prévisions et les réalisations de l'exercice budgétaire antérieur du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Le compte administratif 2025 du budget principal s'établit ainsi :

	Résultats antérieurs	Réalisations 2025	TOTAL 2025	Restes à réaliser
<b>Fonctionnement</b>				
Dépenses		6 311 223,74€	6 311 223,74€	
Recettes	925 251,30€	6 543 595,07€	7 468 846,37€	
<b>Solde</b>	<b>925 251,30€</b>	<b>232 371,33€</b>	<b>1 157 622,63€</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Investissement</b>				
Dépenses	393 646,19€	2 087 780,11€	2 481 426,30€	385 260,73€
Recettes		1 662 558,96€	1 662 558,96€	1 205 442,94€
<b>Solde</b>	<b>-393 646,19€</b>	<b>-425 221,15€</b>	<b>-818 867,34€</b>	<b>820 182,21€</b>

### 1.Section de fonctionnement

Dépenses : 6 311 223,74 €

Recettes : 7 468 846,37 € (dont 925 251,30 € d'excédent reporté).

Soit un résultat de clôture de : + 1 157 622,63 €

### 2.Section d'investissement

Dépenses : 2 481 426,30 € (dont un déficit reporté de 393 646,19 €)

Recettes : 1 662 558,96 €

Soit un résultat de clôture de : -818 867,34 €

### 3.Restes à réaliser 2025 reportés sur 2026

Dépenses : 385 260,73 €

Recettes : 1 205 442,94 €

La présentation détaillée par chapitre du compte administratif est annexée à la présente délibération.

Hors de la présence de Monsieur le Maire

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

- **PROCEDE** au vote du compte administratif du budget principal pour l'exercice 2025 de la ville de Saint-Juéry,
- **APPROUVE** l'ensemble des opérations du compte administratif du budget principal de la commune,
- **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2025 du budget principal définitivement closes.

Pièce jointe : compte administratif 2025

**A l'unanimité des membres présents**

**Le maire,**

**David DONNEZ**



**Le secrétaire de séance**

**Dominique FAJON**

